

## **DECISION** de versement d'une aide à la cybersécurité **BRICHE TRANSPORTS**

Pôle Attractivité et Développement Economique Suivi des dispositifs

## LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-

VU la délibération n°1.3 du 29 juin 2023 portant sur le centre de ressources en cybersécurité et sur le dispositif d'aide à la cybersécurité,

VU la délibération n°3.3 du 02 février 2025 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la cybersécurité,

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif d'aide à la cybersécurité,

VU la demande d'aide cybersécurité déposée par l'entreprise BRICHE TRANSPORTS le 24 juin 2025,

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 08 septembre 2025,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet d'aide à la cybersécurité, le souhait d'acquérir divers matériels informatiques (serveur + VPN + Antivirus avancé + Filtrage URL élargi + Antispam...) afin de sécuriser l'ensemble de ses données.

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 2 733,80 € HT; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 2 733,80\*50% = 1 366.90 €

## DECIDE

D'attribuer à l'entreprise BRICHE TRANSPORTS, dont le siège est situé au 85 avenue John Kennedy - 87 000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 1 366,90 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise BRICHE TRANSPORTS, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le -1 OCT. 2025

Le Président de Limoges Métropole,

Guillaume GUERIN